DÉLÉGATION DE FRANCHE-COMTÉ

https://franchecomte.secours-catholique.org



Notre organisation

Le Secours Catholique - Caritas France s’appuie sur un réseau de 72 délégations réparties sur l’ensemble du territoire français, réunissant plus de 60 000 bénévoles.

En Franche-Comté, le Secours Catholique intervient sur trois diocèses couvrant quatre départements : le Jura, le Doubs, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort.

En 2024, une centaine de bénévoles ont accompagné 6 885 ménages dans la région. Par ailleurs, plus de 12 000 donateurs soutiennent nos actions de solidarité.

Notre implantation en Franche-Comté

La population de la Franche-Comté est de 1 178 576 d'habitants. Le Secours Catholique est présent dans toute la Franche-Comté avec 31 lieux d'accueil et 30 équipes locales, plus de 800 bénévoles.

Consultez nos implantations

Un pilotage partagé de la délégation de Franche-Comté

La délégation est pilotée conjointement par le bureau et le conseil d’animation.

Le bureau, tout d’abord, constitue une équipe de pilotage resserrée. Il a pour mission de faire vivre et de veiller à la mise en œuvre du projet du Secours Catholique sur l’ensemble des quatre départements de la Franche-Comté. Pour cela, il définit les objectifs et mobilise les moyens nécessaires afin de soutenir et d’accompagner l’action menée sur le terrain.

Actuellement, le bureau est composée de six membres : Christophe Gilles, président de la délégation ; Frédérique Bolle Reddat, vice-présidente pour le territoire de Belfort-Montbéliard ; Roland Froidevaux, vice-président pour le Doubs ; Isabelle Charvet, vice-présidente pour la Haute-Saône ; Jean-Luc Poulain, trésorier ; Christian Brailly, aumônier ; et Antoine Aumonier, délégué de la délégation.

Le délégué assure la liaison entre le bureau et l’équipe salariée. Cette année, il coordonne une équipe composée de dix salariés et d’un alternant.

Les membres du bureau se réunissent une journée par mois afin d'assurer le pilotage de la délégation. Ensemble, ils fixent des objectifs, établissent des priorités et proposent un plan d’animation. Ce travail est mené avec sérieux, en prenant le temps de la réflexion et du recul nécessaire pour faire les meilleurs choix. Ils valident également les projets portés par les équipes et les territoires.

Le conseil d’animation, plus large que le bureau, regroupe entre 25 et 30 personnes. Il réunit des bénévoles ayant une expérience de la précarité, des personnes investies dans des fonctions de responsabilité (qu’elles soient bénévoles ou salariées), ainsi que des acteurs de l’animation au sein de la délégation. Ce conseil se réunit deux fois par an, sur deux journées complètes. Il joue un rôle consultatif auprès du bureau, mais il détient également un pouvoir de décision. À titre d’exemple, en octobre 2020, il a validé la mise en place d’indemnités de transport pour les bénévoles en situation de précarité souhaitant participer à la vie de leur équipe locale.

L’organisation nationale du Secours Catholique

Le Secours Catholique-Caritas France est une association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1962. En France, le Secours Catholique couvre l’ensemble du territoire, grâce à ses 3 500 équipes locales réparties en 72 bureaux locaux appelés "délégations". À l’international, l’association est membre de la confédération Caritas Internationalis présente partout dans le monde à travers ses 165 Caritas membres. Le Secours Catholique-Caritas France développe ses actions à l’étranger en lien étroit avec ces Caritas nationales.

Le Secours Catholique-Caritas France est dirigé par un président issu de son conseil d'administration élu pour trois ans.

L’association est gouvernée par :

- une assemblée générale, qui se réunit une fois par an;
- un conseil d'administration qui se réunit tous les mois;
- un bureau qui comprend le président, deux vice-présidents, le trésorier, un conseiller aux affaires internationales et un secrétaire;
- une direction exécutive dirigée par le délégué général de l’association.

Service d'Église, le Secours Catholique s’attache les services d’un aumônier général qui assiste aux séances du bureau et du conseil d'administration, sans voix délibérative. Nommé par la Conférence des évêques de France, il représente l’autorité ecclésiastique et porte la dimension spirituelle au sein de l’association.

En savoir plus

Crédits photos : © Prénom Nom / Secours catholique